



Corcelles-le-Jorat, le 28 novembre 2017

**CONSEIL COMMUNAL  
DE  
CORCELLES-LE-JORAT**

**Décisions prises lors de la séance  
du lundi 27 novembre 2017**

Au cours de la séance du 27 novembre 2017 le Conseil communal de Corcelles-le-Jorat a

- Accepté le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017
- Accepté la fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ à CHF 65'000'000 et modification de l'article 13 ch.10 des statuts de l'ASIJ selon préavis municipal n°03/2017
- Accepté la modification des articles 24, 25, 26 des statuts de l'ASIJ et intégration des avenants avalisés par le Conseil d'Etat en date du 30.10.2013 et du 26.04.2017 selon préavis municipal n°04/2017
- Accepté le budget pour l'exercice 2018 selon préavis municipal n°05/2017
- Accepté la demande de crédit de CHF 75'000 pour l'élaboration du dossier de révision du plan général d'affectation et de son règlement (PGA/RPGA) selon préavis municipal n°06/2017

Au nom du bureau du Conseil

Le Président



La secrétaire